

## Rapport d'évaluation des pratiques pastorales Pelouse de Beauvais – 2022

**Nom** (personne ayant réalisé l'évaluation) : BURLOTTE Estelle (dans le cadre de sa mission d'animation du site Natura 2000, porté par la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan)

**Date** : 14 juin et réunion bilan le 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Commune** : Mailly-le-Château

**Lieu-dit** : Beauvais

**N° parcelle** : ZN 35

**N° parc** : Parc 1 et Parc 2

### 1. Plan de situation (photo aérienne du 23 mai 2022)

Plan de pâturage 2022

- Zone abri + eau
- S1 zone pâturée
- S2 zone broyée et pâturée
- Délimitation Parcs P1 et P2
- Localisation des placettes d'évaluation du pâturage

-  Entrée des animaux
-  Pierre à sel
-  Abreuvoir
-  Abri permanent



### 2. Informations sur le pâturage :





**Propriétaire de la parcelle** : Commune de Mailly-le-Château / **Nom Responsable** : Jean-Michel GODEFROY (Maire)





**Prestataire** : Entreprise d'éco-pâturage Bergeronnette / **Nom Responsable** : Hélène ROUX





**Type et nombre d'animaux** : Ovins (12 brebis suitées), caprins (2) et asins (2)









Effectif moyen : 16 / Effectif mini (durée) :    / Effectif maxi (durée) :






N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<a href="#">P1-2</a>	1	1	1 ●	1 ●	0 ●	2 ●	● Zone broyée sol quasi nu	
<a href="#">P1-3</a>	1	1	1 ●	1 ●	0 ●	2 ●	● Zone broyée sol quasi nu	
<a href="#">P1-4</a>	3	0	0 ●	0 ●	2 ●	2 ●	●	
<a href="#">P1-5</a>	2	1	3 ●	2 ●	2 ●	2 ●	● Colonisation prunelliers, beaucoup de lichens	

N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<a href="#">P1-6</a>	3	0	0 ●	0 ●	2 ●	2 ●	●	
<a href="#">P1-7</a>	1	2	3 ●	2 ●	2 ●	2 ●	●	
<a href="#">P1-8</a>	1	2	3 ●	1 ●	2 ●	2 ●	●	
<a href="#">P1-9</a>	1	2	3 ●	3 ●	3 ●	2 ●	● Sous <i>Cornus sanguinea</i> et <i>crataegus</i> . Ligneux consommés ou cassés jusqu'à h=1 m.	

N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<a href="#">P1-10</a>	1	1	2 ●	2 ●	2 ●	2 ●	● Colonisation prunelliers	
<a href="#">P2-1</a>	1	1	1 ●	1 ●	0 ●	2 ●	● Zone broyée, rejets <i>Quercus pubescens</i>	
<a href="#">P2-2</a>	1	1	1 ●	1 ●	0 ●	3 ●	● Zone broyée, zone de repos	
<a href="#">P2-3</a>	1	1	2 ●	2 ●	2 ●	2 ●	● Zone colonisation <i>Cornus sanguinea</i> et <i>Craetagus monogyna</i>	

N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<a href="#">P2-4</a>	3	0	0	0	2	2		
<a href="#">P2-5</a>	1	1	2	2	3	2		
<a href="#">P2-6</a>	3	0	0	0	2	2	 Chêne avec branches cassées et séchées et toutes les basses consommées	
<a href="#">P2-7</a>	3	0	0	0	2	2		

N° Placette	1	2	3	4	5	6	Remarques Synthèse*	Photo
<a href="#">P2-8</a>	1	2	1 ●	1 ●	2 ●	2 ●	● Piquet photo AMI, Juniperus	
<a href="#">P2-9</a>	1	2	3 ●	2 ●	2 ●	2 ●	● Chênes pubescents arbustifs	
<a href="#">S2-10</a>	3	0	0 ●	0 ●	2 ●	2 ●	●	

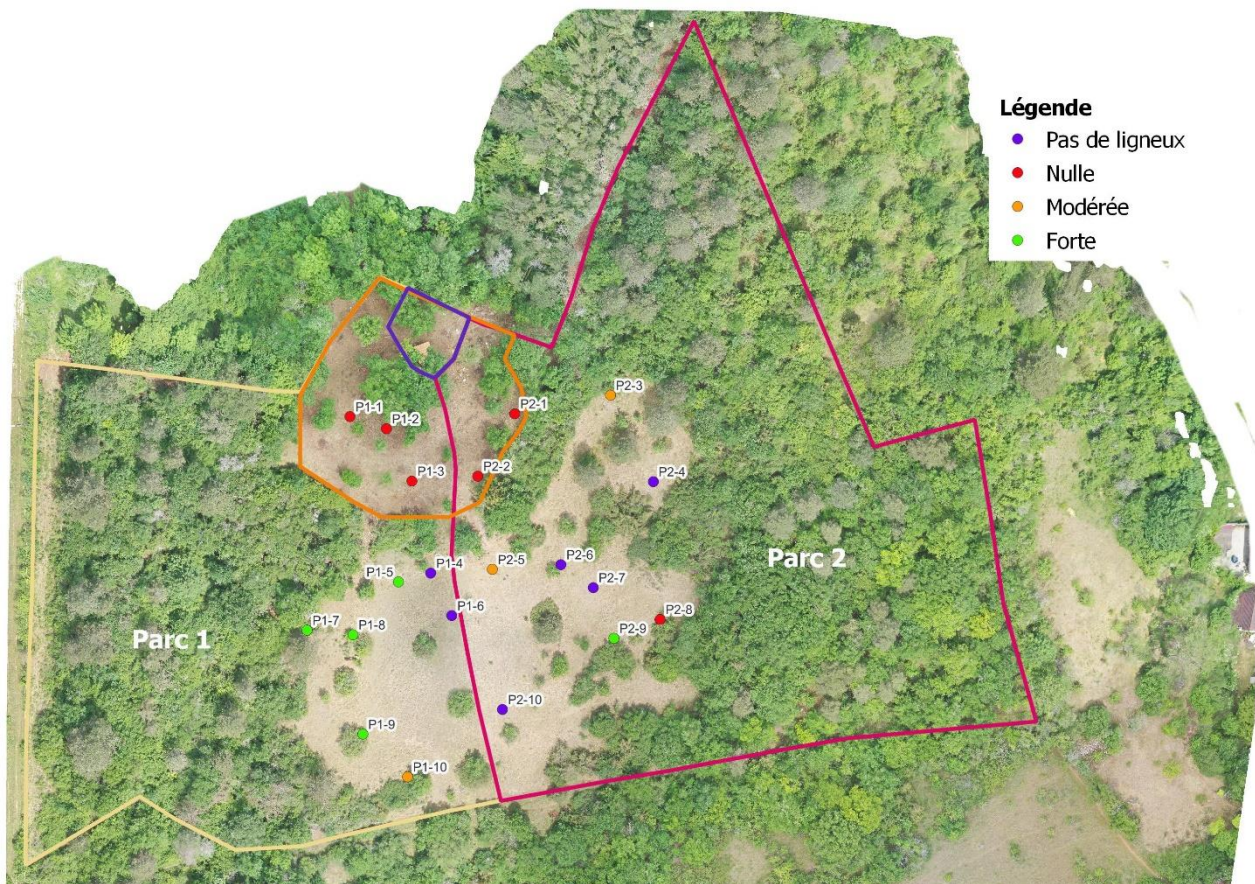
- Synthèses**

**Types de strates et hauteur des ligneux en % des 20 placettes évaluées**

Herbacées majoritaire	Ligneux majoritaires	Herbacées uniquement	Ligneux uniquement	Ligneux < 1m	Ligneux > 1m	Pas de ligneux
70%	5%	25%	0%	45%	25%	30%

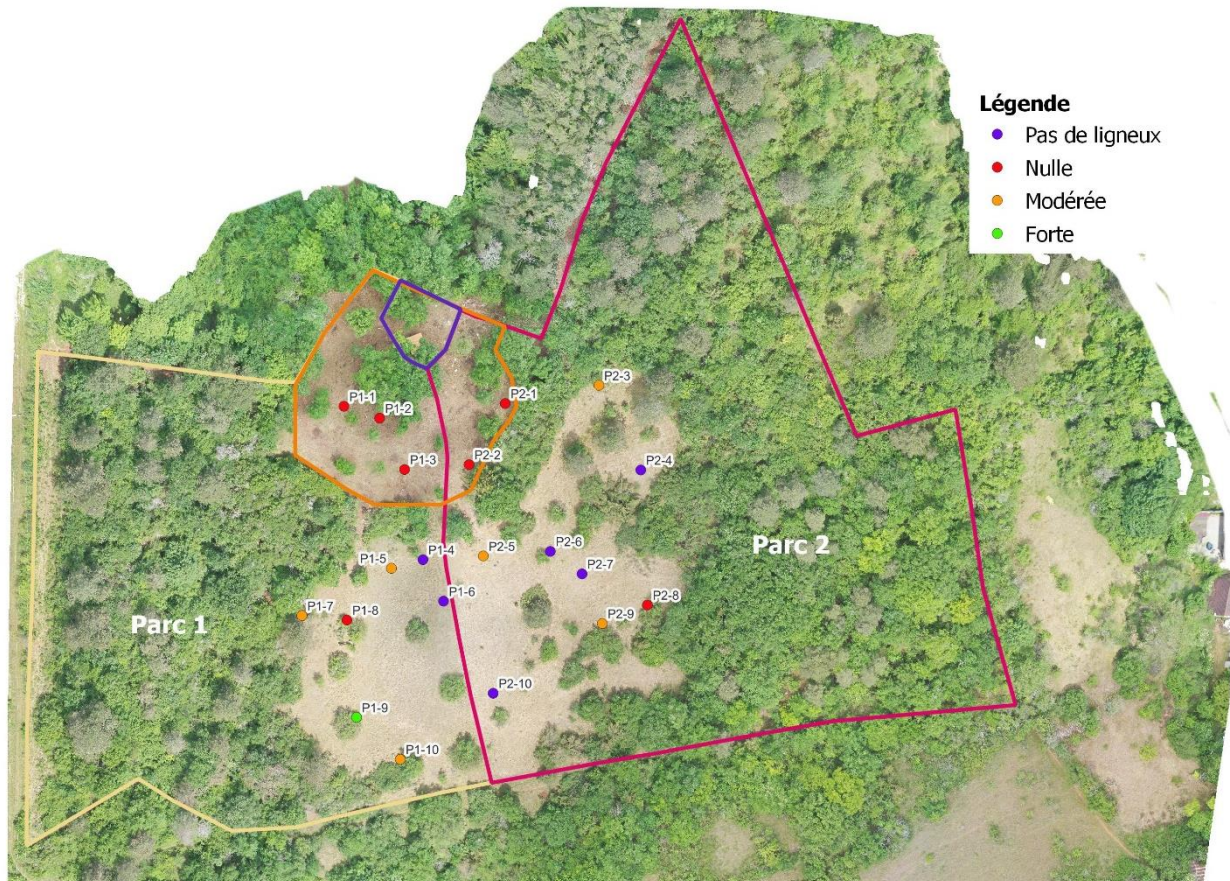
## Synthèse de l'impact sur la consommation des ligneux

5 juin 2022

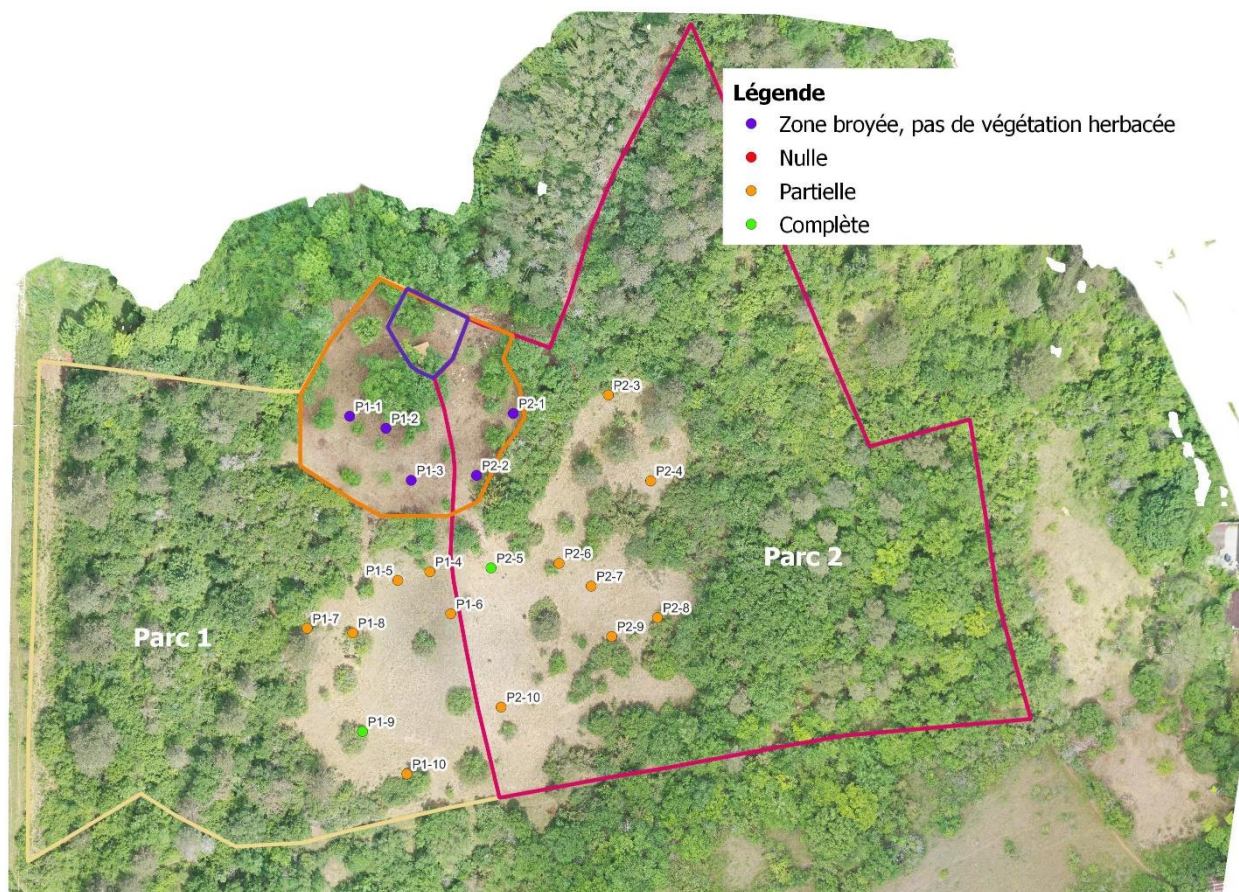


## Synthèse de l'impact sur la casse de branches

5 juin 2022

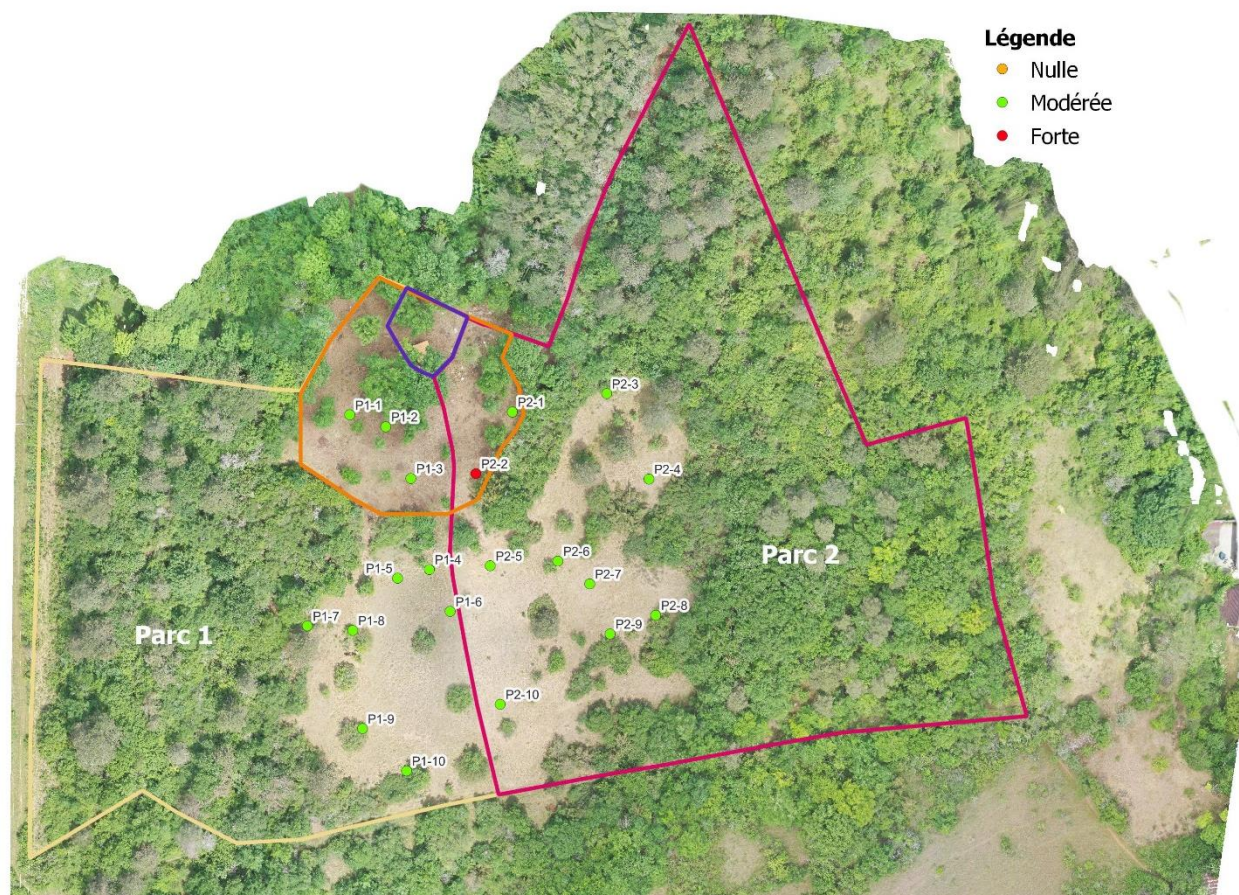


## Synthèse de l'impact sur la consommation de la strate herbacée 5 juin 2022



## Synthèse du niveau de fréquentation

5 juin 2022



#### 4. Synthèses sur l'évaluation du pâturage

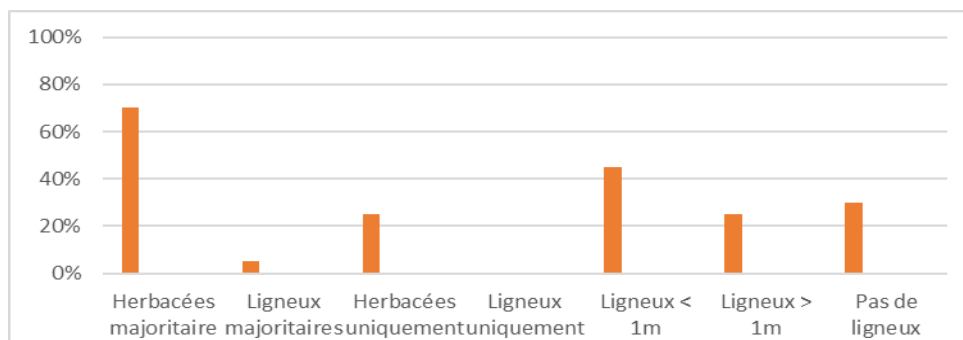
##### • Période et durée du pâturage

Pour cette première année, le pâturage a démarré 30 avril 2022 dans le parc P2, dès que les travaux d'équipements pastoraux ont été terminés. Les feuilles des ligneux (prunelliers et chênes notamment) étaient déjà sorties mais encore au stade « jeunes pousses » (vert tendre) et les pins étaient en bourgeons. Les changements de parc (le 17 mai 2022 dans le parc P1 et le 30 mai dans les 2 parcs) et la sortie du troupeau (le 3 juin) ont été décidés par la bergère suite à l'observation de son troupeau.

La différence de durée de pâturage dans les 2 parcs (18 jours dans le P2 et 13 jours dans le P1) s'explique par la différence de la superficie des parcs (1,16 ha pour le P1 et 1,46 ha pour le P2), notamment de la partie ouverte herbacée, d'autant plus marquée par la zone broyée cetet année (plus importante dans le P1) sur laquelle aucune ressource n'était disponible pour le troupeau.

**Il est important de noter que le troupeau ovin cette année est constitué par des brebis et leurs agneaux** (dont certains nouveaux nés). Les besoins énergétiques des brebis sont donc particulièrement importants en période d'allaitement et toute carence ou manque peut nuire à la santé des animaux. D'autre part, les ovins et les caprins ont peu ou pas d'expérience sur les pelouses sèches.

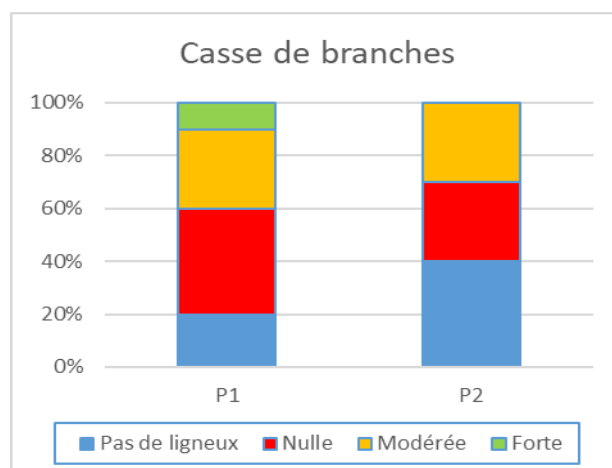
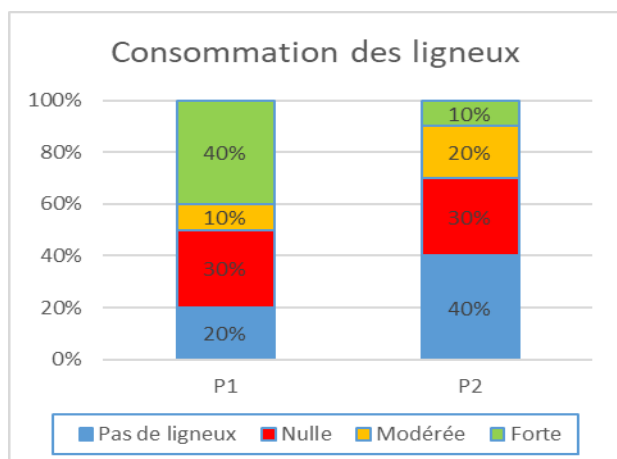
##### • Types de strates et hauteur des ligneux en % des 20 placettes évaluées



##### • Impact sur les ligneux :

**Zone broyée :** Sur la zone ayant été broyée juste avant le pâturage et donc dépourvue de végétation herbacée, aucun impact du troupeau n'a été constaté sur les repousses de ligneux lors de l'évaluation réalisée à l'issue du pâturage (voir photo ci-contre, vers le P1-2). La bergère a toutefois fait remonter une consommation des jeunes ligneux sur ces zones en début de pâturage.

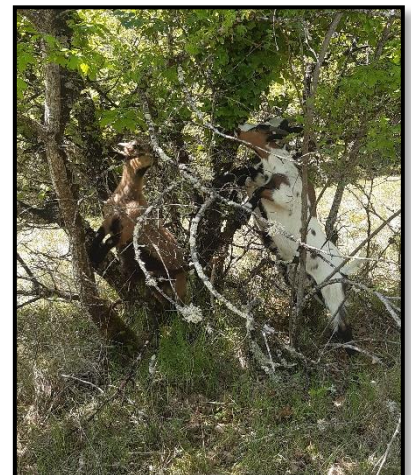
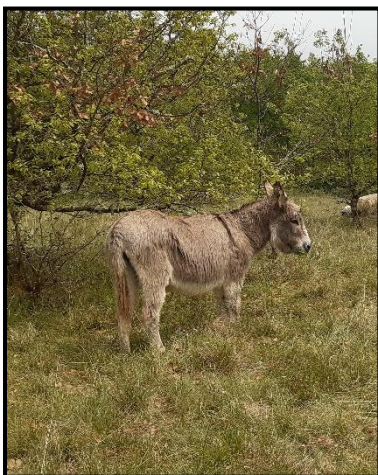
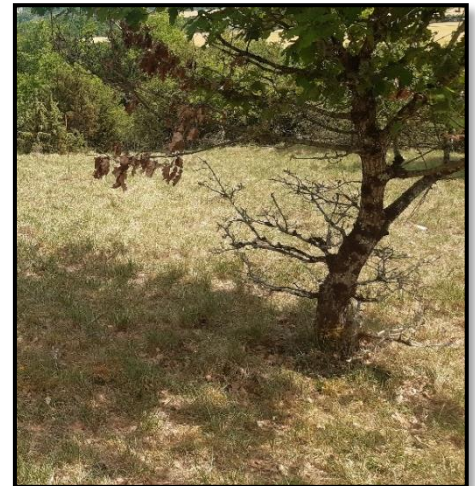
Il sera intéressant de voir comment évolue l'intérêt des animaux sur cette zone particulière (ancienne zone boisées ou en fruticée de prunelliers) quand la végétation aura repris (automne 2022 ou printemps 2023).



**Zone uniquement pâturée** : Sur le reste du parc P2, pâturé en premier, elle est forte sur 1 placette (25 %), modérée sur 2 placettes (50 %) et nulle sur une placette (P2-8, vers un Genévrier). Sur le reste du parc P1, pâturé en second, la **consommation des ligneux** a été forte sur 4 des 5 placettes concernées par les ligneux (soit 80 % des placettes), et modérée sur la dernière (P1-10). L'évaluation ayant été réalisée 10 jour après la sortie du troupeau, il est possible que les ligneux aient légèrement refeillés entre temps.

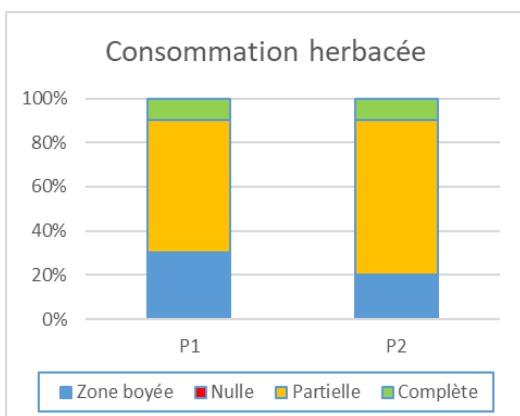
Concernant la **casse de branches**, elle est forte vers la placette P1-9, modérée sur 6 placettes (66 % des placettes) et nulle sur 2 placettes (P1-8 et P2-8).

Pour cette première année, les impacts du troupeau sur les ligneux sont donc très encourageants. La plupart des ligneux, au stade arbustif ou arborescents jusqu'à 1,5 mètre de hauteur, ont été consommés et parfois cassés ou piétinés. Même les bourgeons de jeunes pins ont intéressés les petits boucs. Les arbres n'ont toutefois pas été écorçés et ne sont donc pas fortement menacés, ce qui permettra de conserver les noyaux arbustifs dans la pelouse, favorisant ainsi une mosaïque favorable à la biodiversité.



Consommation des ligneux par Havane, Yukatane et deux boucs nains

• **Impact sur la strate herbacée :**



L'impact du troupeau cette année ne concerne que les 15 placettes situées en dehors de la zone broyée (aucune végétation herbacée n'étant présente sur cette zone broyée). Sur ces 15 placettes, la consommation de la strate herbacées n'est estimée complète que sur 2 d'entre elles (P1-9 et P2-5). Sur les 13 autres placettes, elle est partielle. Il reste notamment beaucoup de litière au sol et les touffes situées au pied des ligneux sont peu consommées).

La durée du pâturage aurait sans doute pu être allongée pour permettre au troupeau d'augmenter leur impact sur la végétation dense et accumulée et ainsi favoriser la réapparition des espèces typiques des pelouses sèches calcaires. Toutefois, la photo de comparaison du parc pâturé (P2 à droite) et du parc non pâturé (P1 à gauche), montre que sur les parties les plus ouvertes, la hauteur de végétation a nettement diminué.

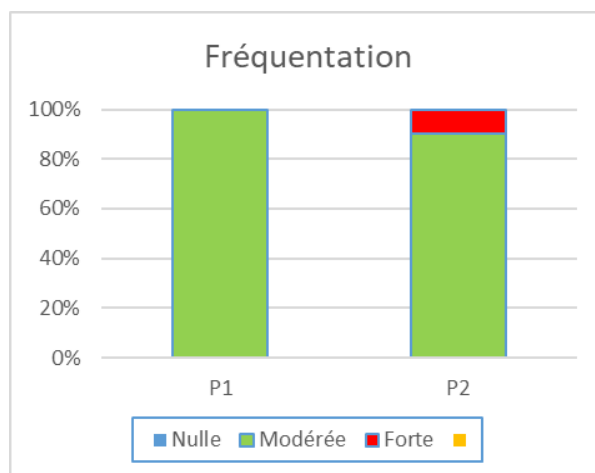


- **Impact sur le milieu :**

La fréquentation est homogène et modérée sur l'ensemble de la parcelle en pelouse, à l'exception du P2-3, zone de repos, mais située dans la zone broyée et donc sans incidence pour le moment sur le milieu. S'il est trop tôt pour se prononcer sur un impact sur l'écosystème, des relevés floristiques ont été réalisés cette année en début de pâturage (dans le cadre de l'AMI de l'OFB). De nouveaux relevés seront réalisés en 2024 et 2026, ce qui permettra de constater l'évolution de la végétation et des habitats.

Dans les zones de lisières et notamment les zones colonisées par les prunelliers, on remarque que les animaux arrivent à pénétrer (laine accrochées aux épines et traces de sentiers). A terme, le pâturage devraient donc bien produire un effet pour limiter la colonisation arbustive.

En dehors des zones ouvertes et semi-ouverte où est réalisée l'évaluation, dans les zones boisées, le troupeau circulent également. Il n'était pas rare de constater que les ovins et caprins se trouvaient en pleine journée bien abrités dans le sous-bois (les ânes préférant souvent leur abri).



5. **Bilan, besoins divers, perspectives** (constatés par l'animatrice et suite à la réunion sur site du 01/09/2022 en présence d'Hélène Roux, Estelle Burlotte, Jean-Michel Dedieu (1<sup>er</sup> adjoint) et Isabelle Bitang (élus) :

- L'effectif semble correct

- La mixité du troupeau semble très intéressante, avec une complémentarité dans la consommation, avec notamment une pression forte sur les ligneux.
- La période de pâturage cette année semble un peu tardive. Il serait intéressant de commencer juste au démarrage de la végétation ligneuse.
- La durée du pâturage est un peu courte pour avoir un effet fort sur la végétation herbacée, relativement dense du fait du non entretien pendant de nombreuses années.
- Les besoins des animaux (notamment brebis allaitantes) sont-ils compatibles avec un pâturage un peu plus long ??? Hélène Roux essaiera de laisser le troupeau un peu plus longtemps en 2023. A partir de 2024, le troupeau devrait être composé majoritairement d'adultes (donc avec des besoins énergétiques moindres).
- Compte-tenu de l'été très sec, il est décidé de ne pas remettre les animaux cette année sur le site mais de commencer tôt au printemps prochain (début avril si la météo et la végétation le permettent).

---

**Référence bibliographique** : Adaptation de « Méthode de suivi et d'incidence du pâturage sur milieux ouverts Version 1 mai 2016 » de Dandouau J. et al. 2016. – Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, 19 pages